



Formulaire d'autorisation et de consentement à la collecte, l'utilisation et la conservation de renseignements personnels

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

1. Objet du consentement

En vertu de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25), je consens à ce que la MRC des Collines de l'Outaouais recueille, utilise, conserve et communique mes renseignements personnels aux fins suivantes :

- Fourniture de services ou de produits ;
- Communication avec moi ;
- Tenue de dossiers administratifs et légaux.

2. Renseignements personnels concernés

Les renseignements suivants peuvent être recueillis : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel, informations financières ou tout autre renseignement pertinent à la prestation de services.

3. Conservation et destruction

Les renseignements personnels seront :

- Conservés activement pendant toute la durée de la gestion du dossier ;
- Puis archivés pour une période de 7 ans à compter de la clôture du dossier ;
- Et détruits de manière sécuritaire à l'issue de cette période.

4. Accès, rectification et retrait du consentement

Vous pouvez en tout temps :

- Accéder à vos renseignements personnels ;
- Demander leur rectification ;
- Retirer votre consentement, sous réserve des obligations légales de conservation.

Pour exercer ces droits, veuillez contacter la personne responsable de la protection des renseignements personnels au sein de la MRC.

5. Consentement

Je déclare avoir lu et compris les modalités ci-dessus. Je consens librement à la collecte, l'utilisation, la conservation et la communication de mes renseignements personnels selon les modalités décrites.

Signature : _____ Date : _____



Date limite de réception des documents à la MRC 13 août 2026 12h

Programme Rénorégion (PRR) Formulaire d'inscription

Admissibilité : Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement (résidence principale) qui est situé sur un territoire admissible de la MRC et qui présente une ou des **défectuosités majeures**.

Autres conditions d'admissibilité :

- Faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme, dans votre région.
- La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est de 150 000 \$, excluant la valeur du terrain.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme Rénorégion ou Rénovillage au cours des cinq dernières années ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

IMPORTANT : Seulement, les demandes complètes seront traitées.

PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS

Nom du propriétaire 1

N° Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	N° Cellulaire	Courriel
--------------------------	--------------------	---------------	----------

Nom du propriétaire 2 (s'il y a lieu)

N° Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	N° Cellulaire	Courriel
--------------------------	--------------------	---------------	----------

LOGEMENT (résidence principale)

Adresse	Municipalité	Code postal
---------	--------------	-------------

Type de bâtiment : ☐ Maison individuelle/jumelée ☐ Duplex ☐ Maison en rangée ☐ Copropriété (maximum de 2 logements)

☐ Maison mobile : ☐ propriétaire du terrain ☐ locataire du terrain ☐ Autre (préciser) :

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif)? ☐ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : ☐ Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) ☐ Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)

COMPOSITION DU MÉNAGE

Propriétaire (s)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Conjoint (e) (s'il ou elle n'est pas propriétaire)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
Autres			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
3			/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____			
Êtes-vous autochtone? ☐ Oui ☐ Non			

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec – Volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?	☐ Oui ☐ Non
Avez-vous reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années?	☐ Oui ☐ Non

TRAVAUX**Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment**

Éléments essentiels du bâtiment touchés	Cochez :
1) Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin)	1) ☐
2) Les ouvertures (portes, fenêtres)	2) ☐
3) La toiture (revêtement de toiture, pontage)	3) ☐
4) La structure (fondation et ossature du bâtiment)	4) ☐
5) L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique)	5) ☐
6) La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique)	6) ☐
7) Le chauffage (appareil et système de chauffage)	7) ☐
8) L'isolation thermique (isolation des murs, du plafond, de la fondation)	8) ☐
9) ☐	9) ☐
Autres déficiences majeures admissibles	Cochez :
Surpeuplement	☐
Bâtiment inachevé – Date du début des travaux : ____ / ____ / ____	☐

TRAVAUX ADMISSIBLES : Le programme définit une déficience majeure (travaux admissibles) comme étant un défaut, un état ou un vice qui touche en partie ou en totalité un élément essentiel du bâtiment principal et habitable et dont la correction est nécessaire pour assurer l'intégrité fonctionnelle des lieux.

Décrivez la ou les déficiences majeures que vous avez identifiées

Compléter la feuille "Description des travaux", avec photos si possible, afin de nous permettre de déterminer si vos travaux sont admissibles.

La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 \$ ou 25 000\$. **Le taux d'aide varie selon le revenu du ménage.** Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger seulement les déficiences majeures, lesquelles seront déterminées par le partenaire municipal (MRC) lors de l'évaluation de votre demande.

NOTE : LES TRAVAUX EXÉCUTÉS AVANT L'AUTORISATION DU PARTENAIRE MUNICIPAL NE SONT PAS ADMISSIBLES à UNE AIDE FINANCIÈRE.

Chaque membre du ménage âgé de 18 ans et plus doit fournir les preuves de revenus suivantes :

- Copie complète des avis de cotisation fédéral et provincial de la dernière année d'imposition (2025) (document complet contenant 4 pages) ;
- Copie de votre compte de taxes municipales 2025. (document complet contenant 4 pages)

ENVOI DE LA DEMANDE

Votre demande doit être acheminée à l'adresse suivante :

MRC Vallée-de-la-Gatineau
7 rue de la Polyvalente, C.P. 307
Gracefield (Québec) J0X 1W0
ou
reno@mrcdescollines.com

Pour toute autre information

Téléphone: 819 463-3241, poste 243

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)

J'atteste que les renseignements ci-dessus sont véridiques et complets et je reconnais que tout manque d'information et/ou erronée pourrait amener au rejet de ma demande.

Signature	AAAA/MM/JJ
Signature	AAAA/MM/JJ
(À l'usage de la MRC)	Recu le (AAAA/MM/JJ)
Numéro de dossier :	

SEULES LES CANDIDATURES DONT LE DOSSIER SERA RETENU, SERONT CONTACTÉES

Veillez décrire de manière complète et détaillée les travaux majeurs à réaliser, en expliquant clairement leurs impacts.

[illegible]